

## → CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne-Franche-Comté existe, sous sa forme actuelle, depuis 2018 et porte une fonction employeuse depuis 2020. Elle a pour buts statutaires :

- de constituer un espace de coopération entre les réseaux des fédérations départementales ;
- de créer une instance régionale pour favoriser la cohérence politique, stratégique et technique ;
- de rendre visible notre réseau auprès des interlocuteurs pour parler d'une même voix et assurer sa représentation auprès des instances et des partenaires ;
- d'élaborer et mettre en œuvre les orientations stratégiques, notamment en matière de formation, de développement des territoires et de projets de l'économie sociale et solidaire ;
- d'être un lieu de veille, de recherche et de prospective ;
- de renforcer le fédéralisme et contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'organisations.

Aujourd'hui, l'Union Régionale recherche **un.e Délégué.e Régional.e** dans le cadre d'un remplacement de congés maternité (CDD à terme imprécis, minimum de 4 mois) (1), avec possibilité d'embauche plus longue ensuite (CDD à objet défini, de maximum 36 mois) (2) sur le même niveau de poste.

La Déléguée Régionale agit sous l'autorité du Conseil d'Administration, composé de représentant.e.s des différents membres de l'Union Régionale (Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or et Centres Sociaux adhérents-directs). Un Bureau est en place pour faciliter la gestion des affaires courantes, ne nécessitant pas de grandes décisions politiques ou stratégiques. La Déléguée Régionale est épaulée, sous forme de mises-à-disposition par une Assistante Fédérale (à hauteur de 0,2 ETP) et d'une Chargée de Missions sur le volet « vieillissement » (à hauteur d'environ 0,1 ETP). Elle peut également compter sur l'appui des salarié.e.s des Fédérations départementales, en particulier celui des Déléguées.

## 1 MISSIONS PRINCIPALES DURANT LA PÉRIODE DE REMPLACEMENT DE LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE (DÉCEMBRE 2024 À MARS 2025 MINIMUM) :

- ✓ Œuvrer à la coordination globale de l'Union Régionale, en assurant le suivi des actions entamées ainsi que des obligations conventionnelles (bilans, dépôt de projets, ...) et la tenue collective des échéances :
  - *Visée :* Durant la période de remplacement, l'Union Régionale continue de fonctionner et répond à l'ensemble de ses engagements pris vis-à-vis de son réseau ou de ses partenaires.
- ✓ Soutenir la vie statutaire et la gouvernance de l'Union Régionale, en apportant appui et conseil aux instances du Conseil d'Administration et du Bureau :
  - *Visée :* Durant la période de remplacement, la dynamique de travail associé « bénévoles/salarié.e.s » est maintenue et chaque membre du Conseil d'Administration peut trouver l'aide nécessaire auprès du/de la Délégué.e pour appréhender au mieux ses fonctions d'administrateur/trice.
- ✓ Garder le lien avec les différents membres de l'Union Régionale, que ce soit les Fédérations départementales, les Centres Sociaux adhérents-directs ou plus largement les Centres Sociaux accompagnés :
  - *Visée :* Durant la période de remplacement, les différents interlocuteurs/trices de l'Union Régionale continuent de trouver une oreille attentive à leurs situations et un soutien ponctuel aux potentielles difficultés rencontrées.
- ✓ Faire le relai auprès des acteurs concernés (salariées mis-à-disposition, membres du réseau, membres du Conseil d'Administration, partenaires, ...) des informations reçues et jugées importantes :
  - *Visée :* Durant la période de remplacement, la veille régionale est assurée et les informations continuent de circuler entre les différents acteurs-clés.

## COMPÉTENCES REQUISES POUR LE REMPLACEMENT :

- Diplôme ou certifications de niveau 7 requis (bac +5) ;
- Connaissance de l'écosystème des Centres Sociaux ;
- Posture de coordinateur/trice ;
- Capacités relationnelles, auprès d'acteurs socioculturels et d'acteurs institutionnels ;
- Autonomie et sens de l'organisation ;
- Maîtrise d'outils bureautiques.

## GARANTIES DU POSTE DE REMPLACEMENT :

- Convention collective ALISFA, emploi-repère « Cadre Fédéral / Direction », pesée entre 278 et 328 selon profil ;
- Salaire indicatif brut annuel pour une pesée de 328 = 40 640 € ;
- Poste à pourvoir en CDD à terme imprécis de 4 mois minimum ;
- Possibilité en débouché de passage en CDD à objet défini, jusqu'à fin décembre 2027 (cf. suite de l'annonce) ;
- Période d'essai de 1 mois ;
- Temps plein ou temps partiel (75/80%) envisageable ;
- Télétravail et horaires modulables (lissage mensuel) ;
- Déplacements occasionnels (1 à 2 fois par mois) au niveau régional ;
- Mise à disposition :
  - d'un véhicule de service,
  - d'un ordinateur portable,
  - d'une ligne téléphonique professionnelle
  - et d'une carte bancaire.

---

## CRÉATION D'UN POSTE « DÉVELOPPEMENT DU FÉDÉRALISME » :

L'Union Régionale poursuit, en lien avec le projet de la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF), une démarche de développement du fédéralisme sur les départements dits « zones blanches », c'est-à-dire non dotés d'une entité fédérale (6 départements sur 8 sont concernés en Bourgogne-Franche-Comté : le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, le Territoire de Belfort et l'Yonne). Un travail a été mené entre 2020 et 2024 et nécessite aujourd'hui le développement de ces missions et l'embauche d'un.e deuxième Délégué.e Régional.e, pour début 2025, spécifiquement en charge des territoires dits « zones blanches ».

## 2 MISSIONS PRINCIPALES DU FUTUR POSTE DE DÉLÉGUÉ.E RÉGIONAL.E « DÉVELOPPEMENT DU FÉDÉRALISME » (AVRIL 2025-DÉCEMBRE 2027) :

- ✓ Accompagner les Centres Sociaux de Saône-et-Loire à la structuration de leur future Fédération Départementale dans le cadre d'une convention de compagnonnage FCSF/UR/CS 71 :
  - Visée : Après 3 ans de compagnonnage, la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Saône-et-Loire est en mesure d'être autonome, sans le soutien technique de l'Union Régionale.
- ✓ Animer le réseau des CS de l'Yonne, en lien avec la convention partenariale avec la CAF 89, et apporter un soutien aux CS adhérents-directs de ce département :
  - Visée : Après 3 ans d'animation de réseau et d'expérimentation de « fonctions fédérales de base » portées par l'Union Régionale, les Centres Sociaux de l'Yonne évaluent leur situation et optent pour le modèle de fédéralisme qu'ils souhaitent porter à l'avenir.
- ✓ Étudier la situation des départements de Franche-Comté pour émettre des pistes de scénarios possibles, ajustées à leurs besoins, envies et réalités :
  - Visée : Après un état des lieux de ces territoires et un travail de proximité avec les Centres Sociaux adhérents-directs, les Centres Sociaux de Franche-Comté ont une vision claire des possibilités qui s'offrent à eux en termes de fédéralisme.
- ✓ Participer à la dynamique globale de l'Union Régionale, en soutien à la Déléguée Régionale déjà en poste :
  - Visée : Après 3 ans d'expérimentation d'un nouveau modèle socio-économique, l'Union Régionale est renforcée et pérennise le deuxième poste de Délégué.e Régional.e, en réajustant si nécessaire les missions de celui-ci.

## COMPÉTENCES REQUISES « DÉVELOPPEMENT DU FÉDÉRALISME » :

- Permis B et mobilité sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Diplôme ou certifications de niveau 6 ou 7 requis (bac +4/5) ;
- Connaissance de l'écosystème des Centres Sociaux ;
- Animation participative de réseaux ;
- Grandes capacités relationnelles, auprès d'acteurs socioculturels et d'acteurs institutionnels ;
- Posture d'accompagnant.e au développement des organisations ;
- Autonomie et sens de l'organisation ;
- Maîtrise d'outils bureautiques.

## CARACTÉRISTIQUES DU POSTE « DÉVELOPPEMENT DU FÉDÉRALISME » :

- Convention collective ALISFA, emploi-repère « Cadre Fédéral / Direction », pesée entre 278 et 328 selon profil ;
- Salaire indicatif brut annuel pour une pesée de 328 = 40 640 € ;
- Poste à pourvoir en CDD à objet défini, de 36 mois maximum, possible passage en CDI en débouché ;
- Période d'essai conventionnelle de 4 mois ;
- Temps plein ou temps partiel (75/80%) envisageable ;
- Télétravail et horaires modulables (lissage mensuel) ;
- Déplacements réguliers (plusieurs fois par semaine) au niveau régional ;
- Déplacements occasionnels (2 à 3 fois par an) au niveau national ;
- Mise à disposition :
  - d'un véhicule de service,
  - d'un ordinateur portable,
  - d'une ligne téléphonique professionnelle et d'une carte bancaire.

**CV ET LETTRE DE MOTIVATION À ADRESSER UNIQUEMENT PAR MAIL À :  
URCSBFC@GMAIL.COM AVANT LE 28 OCTOBRE 2024**

- >> Réponses à l'ensemble des candidatures les 28 et 29 octobre
- >> Entretiens prévus entre le 30 octobre et le 09 novembre (*lieu et date à fixer conjointement*)
- >> Délibération au plus tard le 16 novembre

**NB : MERCI DE PRÉCISER SI VOTRE INTÉRÊT PORTE SUR LES 2 POSTES,  
OU UNIQUEMENT POUR L'UN OU L'AUTRE SVP.**

**Lien vers la convention collective nationale ALISFA :**

<https://www.alisfa.fr/convention-collective/thematiques/convention-collective-nationale/>

**Détails de la pesée de l'emploi :**

	<b>CRITÈRES</b>	<b>POSITIONNEMENT</b>	<b>POINTS</b>
1	Formation requise	5 ou 6	55-90
2	Complexité de l'emploi	6 ou 7	65-80
3	Autonomie	4	25
4	Dimensions relationnelles avec le public accueilli	4	18
5	Responsabilités financières	5	40
6	Responsabilités dans la gestion des ressources humaines	4	25
7	Sécurité des personnes et des matériels de l'entreprise	3	20
8	Contribution au projet de l'entreprise	4	30
<b>PESÉE DE L'EMPLOI</b>			<b>278-328</b>